

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 08/25/2015
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : peindre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Flam. Liq. 3 H226
Skin Sens. 1 H317
Repr. 2 H361
STOT RE 1 H372

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette)
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser Moyens d'extinction appropriés pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification SGH-US
Cyclohexanone	(n° CAS) 108-94-1	27.61	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
tert-butyl acetate	(n° CAS) 540-88-5	26.85 - 26.99	Flam. Liq. 2, H225
Aluminium en poudre (stabilisée)	(n° CAS) 7429-90-5	13.5 - 15	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%)	(n° CAS) 64742-48-9	13.79	Flam. Liq. 4, H227 Asp. Tox. 1, H304
White-spirit;Stoddard solvent;Mineralterpentina (terpentina, white spirit);Terpentina (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentina, white spirit);White spirit (terpentínu (minerölsk), mineralterpentina);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralsk, max. 20 pct. aromater (1994)	(n° CAS) 8052-41-3	3.18	Flam. Liq. 3, H226 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304
Ethyl acetate	(n° CAS) 141-78-6	1.22	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt	(n° CAS) 22464-99-9	0.73	Repr. 2, H361
cobalt bis(2-ethylhexanoate)	(n° CAS) 136-52-7	0.11	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés.
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Éponger avec une matière absorbante (par exemple du tissu).

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.
Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Agent oxydant. acides. Alkali. Humidité.
Matières incompatibles : Sources de chaleur.
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Pneumoconiosis; LRT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³ (total dust) 5 mg/m ³ (respirable dust)
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Métal)
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
OSHA	Non applicable	
Cyclohexanone (108-94-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	50 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	200 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	100 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	25 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)
Ethyl acetate (141-78-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	1440 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	400 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT & eye irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1400 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	400 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	1440 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	400 ppm
tert-butyl acetate (540-88-5)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
White-spirit;Stoddard solvent;Mineralterpentína (terpentína, white spirit);Terpentína (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentína, white spirit);White spirit (terpentínu (minerölsk), mineralterpentína);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralisk, max. 20 pct. aromater (1994) (8052-41-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye, skin, & kidney dam;
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2900 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	500 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	525 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	100 ppm
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ as Zr

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)		
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ as Zr
OSHA	Non applicable	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire	: Aucune en utilisation normale.
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Tenir hors de portée des enfants.
Autres informations	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Argent.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 23 - 37.8 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 25 cSt @ 40 °C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 67 %
---------------	--------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydant. acides. Alkali. Humidité.

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : oxydes métalliques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2.3 mg/l/4h No mortality observed in this study.

Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5610 mg/m ³

Cyclohexanone (108-94-1)	
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h

Ethyl acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	5620 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 18 mg/l/4h
ATE CLP (voie orale)	5620.000 mg/kg de poids corporel

tert-butyl acetate (540-88-5)	
DL50 orale rat	4100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	4211 ppm 6 h
ATE CLP (voie orale)	4100.000 mg/kg de poids corporel

White-spirit;Stoddard solvent;Mineralterpentína (terpentína, white spirit);Terpentína (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentína, white spirit);White spirit (terpentinu (minerölsk), mineralterpentína);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralisk, max. 20 pct. aromater (1994) (8052-41-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 10 mg/l/4h

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
DL50 orale rat	3129 (1750 - 5000) mg/l
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.3 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Cyclohexanone (108-94-1)	
Groupe IARC	3 - Non classable

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel/jour read across 2-ethylhexanoic acid; P-generation

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Voies d'exposition probables : Inhalation;Contact avec la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)	
CL50 poisson 1	> 218.64 mg/l ASTM 2000; test material: aluminium chloride hexahydrate; Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	1.4 mg/l OECD Guideline 202; test material: Aluminium hydroxide
LOEC (aigu)	72.89 mg/l
NOEC (aigu)	37.2 mg/l
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)	
CL50 poisson 1	8.2 mg/l
Ethyl acetate (141-78-6)	
CL50 poisson 1	220 mg/l
CE50 Daphnie 1	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	< 9.35 mg/l
tert-butyl acetate (540-88-5)	
CL50 poisson 1	240 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	410 mg/l 24 h
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
CL50 poisson 1	275 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	0.441 mg/l 48 h
LOEC (chronique)	0.43 mg/l 34 days read-across cobalt dichloride
NOEC (chronique)	0.21 mg/l 34 days read-across cobalt dichloride
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	> 0.17 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Ethyl acetate (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
tert-butyl acetate (540-88-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	50 % 28 d
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethyl acetate (141-78-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
tert-butyl acetate (540-88-5)	
BCF poissons 1	5.61
Log Pow	1.64
White-spirit;Stoddard solvent;Mineralterpentina (terpentina, white spirit);Terpentina (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentina, white spirit);White spirit (terpentinu (minerölsk), mineralterpentina);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralsk, max. 20 pct. aromater (1994) (8052-41-3)	
Log Pow	3.16 - 7.15
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
BCF poissons 1	2300 (2300 - 3900)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport : UN1263 Paint (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base), 3, III
N° ONU (DOT) : UN1263
Désignation officielle de transport (DOT) : Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler, and liquid lacquer base
Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Flammable liquid
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur

ADR

Description document de transport : UN 1263 PEINTURE, 3, III, (D/E)
Désignation officielle de transport (ADR) : PEINTURE
Groupe d'emballage (ADR) : III
Classe (ADR) : 3 - Liquides inflammables

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : UN 1263
Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURES
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG) : III

Transport aérien

N° ONU (IATA) : UN 1263
Désignation officielle de transport (IATA) : Paint
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA) : III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

Subject to reporting requirements of United States SARA Section 313
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Cyclohexanone (108-94-1)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Ethyl acetate (141-78-6)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Quantité à déclarer (Section 304 de la liste des listes de l'EPA) : 5000 lb

tert-butyl acetate (540-88-5)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

White-spirit;Stoddard solvent;Mineralterpentina (terpentina, white spirit);Terpentina (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentina, white spirit);White spirit (terpentínu (minerölsk), mineralterpentina);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralisk, max. 20 pct. aromater (1994) (8052-41-3)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Cyclohexanone (108-94-1)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Ethyl acetate (141-78-6)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
tert-butyl acetate (540-88-5)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
White-spirit;Stoddard solvent;Míneralterpentína (terpentína, white spirit);Terpentína (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentína, white spirit);White spirit (terpentínu (minerölsk), mineralterpentína);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralsk, max. 20 pct. aromater (1994) (8052-41-3)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy (benzene < 0.1%) (64742-48-9)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
Cyclohexanone (108-94-1)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
Ethyl acetate (141-78-6)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
tert-butyl acetate (540-88-5)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
White-spirit;Stoddard solvent;Míneralterpentína (terpentína, white spirit);Terpentína (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentína, white spirit);White spirit (terpentínu (minerölsk), mineralterpentína);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralsk, max. 20 pct. aromater (1994) (8052-41-3)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)
2-ethylhexanoic acid, zirconium salt (22464-99-9)
Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver
Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS). Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA). Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

15.3. Les réglementations américaines

Aluminium en poudre (stabilisée) (7429-90-5)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Cyclohexanone (108-94-1)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List

Ethyl acetate (141-78-6)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

tert-butyl acetate (540-88-5)

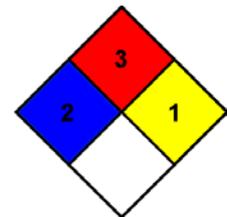
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Pennsylvania - List of Hazardous Substances

White-spirit;Stoddard solvent;Mineralterpentina (terpentina, white spirit);Terpentina (minerölsk), hámark 20% aró-matar, (mineralterpentina, white spirit);White spirit (terpentínu (minerölsk), mineralterpentina);Benzyna do lakierów;White Spirit;White spirits;Terpentin, mineralsk, max. 20 pct. aromater (1994) **(8052-41-3)**

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Document original.
Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Kriester Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Abréviations et acronymes	: ATE: Acute Toxicity Estimate. CAS (Chemical Abstracts Service) number. CLP: Classification, Labelling, Packaging. EC50: Environmental Concentration associated with a response by 50% of the test population. GHS: Globally Harmonized System (of Classification and Labeling of Chemicals). LD50: Lethal Dose for 50% of the test population. OSHA: Occupational Safety & Health Administration. PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic. TWA: Time Weight Average. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
Danger pour la santé NFPA	: 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.
Danger d'incendie NFPA	: 3 - Liquides et solides pouvant s'enflammer dans presque toutes les conditions ambiantes.
Réactivité NFPA	: 1 - Normalement stable, mais peut devenir instable à des températures et pressions élevées ou peut réagir avec de l'eau avec libération d'énergie, mais pas violemment.



Textes complet des phrases H:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A

PRO-LINE® XT Paint Marker Silver

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, Catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
Water-react. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, Catégorie 2
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H227	Liquide combustible
H228	Matière solide inflammable
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit